





POUR MERCEDES

Sprinter II



Retrouvez tous nos catalogues dans votre agence TODD GT.

Nos catalogues sont une présentation générale de nos pièces détachées. Cette liste étant non exhaustive, consultez-nous pour tout produit non présenté.

Rendez-vous en agence pour découvrir un choix de plus de 30 000 pièces!



Nos pièces de remplacement pour:

Carrosserie camion RENAULT Carrosserie camion MERCEDES Carrosserie camion VOLVO Carrosserie camion SCANIA Carrosserie camion IVECO Carrosserie camion DAF Carrosserie camion MAN

Gamme Véhicules Utilitaires





CONSOMMABLES Consommables



Schémas en taille réelle

Et achetez en ligne notre selection de pièces détachées et accessoires pour poids-lourds et véhicules utilitaires sur **www.todd-chrono.com**















SOMMAIRE

Le Groupe TODD	4
MERCEDES SPRINTER II	5
CONSOMMABLES	16
Historique du groupe TODD	22
Index des références par référence TODD	26
Index des références par référence OE	27
Conditions générales de vente	28
Nos agences	30

Les pièces figurant dans nos catalogues, même si parfaitement adaptables, ne sont pas des pièces d'origine. Les noms des constructeurs sont mentionnés uniquement à titre d'information. Document non contractuel sous réserve d'erreurs ou d'omissions (photos, textes, schémas).

Siège social & administratif: TODD SAS - ZI du Martray -14730 Giberville - France - T. +33 (0)2 31 35 48 00 / F. +33 (0)2 31 35 48 04 todd@toddfrance.com www.todd-chrono.com

Le présent catalogue est la propriété intellectuelle de TODD S.A.S. Crédits photos : TODD SAS. Toute reproduction est interdite sans autorisation préalable de TODD S.A.S. Impression Octobre 2014.

Catalogue Pièces Détachées Véhicules Utilitaires pour MERCEDES - Imprimerie Anquetil - Labellisé imprim'vert - 02 31 95 30 42 - 312 616 550 B RCS CONDE





LE GROUPE TODD

Le Groupe TODD S.A.S. dont le 1er garage a été créé en 1975 dans le Calvados, est spécialisé dans le négoce, la distribution de pièces détachées pour poids-lourds et véhicules utilitaires, et l'intervention sur véhicules.

Le Groupe a connu une évolution permanente, lui permettant de couvrir aujourd'hui l'ensemble du territoire Français avec plus de 30 agences et stations techniques permettant les interventions sur véhicules. Soit un effectif total de 500 personnes à votre service et une superficie totale magasins + ateliers de plus de 90 000 m².

Le Groupe compte également à ce jour plus de 70 points services.

LE GROUPE TODD C'EST:

- Une couverture nationale
- Une équipe commerciale proche de chez vous
- Une logistique informatique performante
- Plus de 6000 m² de stockage
- Un choix varié parmi plus de 30 000 références
- Un système de livraison rapide, sous 48 h maximum
- Des prestations atelier avec des techniciens qualifiés

Nouveauté!

GROUPE TODD, siège social : ZI du Martray - 14730 GIBERVILLE - FRANCE -

Tél: +33(0)2 31 35 48 00 - Fax: +33(0)2 31 35 48 04 - todd@toddfrance.com - www.todd-chrono.com

PIÈCES & SERVICES POUR TOUS VOS VÉHICULES



















PIÈCES DÉTACHÉES VUL POUR MERCEDES

SPRINTER II

CARROSSERIE



Capot avant Ref. 334362009 Ref OE 9067500002



Grille de radiateur **Ref. 334362010** Ref OE 9068800385

Support de nez avant Ref. 334362055 Ref OE 9066200024

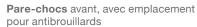




Support de pare-chocs pare-chocs avant Ref. 334362011 Ref OE 9066200234

Grille de ventilation pare-chocs avant **Ref. 334362059**

Ref OE 9068850053



Ref. 334362000 Ref OE 9068800570 **Pare-chocs** avant, sans emplacement pour antibrouillards

Ref. 334362058 Ref OE 9068800170



Marche-pied pare-chocs avant Ref. 334362061 Ref OE 9068850011





Visière Ref. 311562008





Ref. 332062001 Ref OE 9066377719



Aile avant droite

Ref. 332062000 Ref OE 9066377819



Support de radiateur Ref. 334362060 Ref OE 9068800003



G Harris

TODD GT



Coin de pare-chocs arrière gauche

Ref. 334362056 Ref OE 9068801071 Coin de pare-chocs arrière droit

Ref. 334362057 Ref OE 9068801171



CARROSSERIE

Joint de pare-brise **Ref. 311162006** Ref OE 9066710020 Pare-brise **Ref. 311062006** Ref OE 9066700101





Lève-vitre électrique gauche

Ref. 311262003 Ref OE 9067200046

Lève-vitre électrique droit

Ref. 311262004 Ref OE 9067200146

RÉTROVISEURS



Glace principale, supérieure gauche 12 V, électrique dégivrante

Ref. 316162028 Ref OE 0028111533

Glace grand angle, inférieure gauche

Ref. 316162030Ref OE 0028111933

Glace principale, supérieure droite 12 V, électrique dégivrante

Ref. 316162029 Ref OE 0028111633

Glace grand angle, inférieure droite

Ref. 316162031 Ref OE 0028112033



RÉTROVISEURS



Rétroviseur, électrique, dégivrant, biglace, avec clignotant

Rétroviseur gauche, bras court

Ref. 316062028 Ref OE 9068106016



Ref. 316062029 Ref OE 9068106116



Rétroviseur

gauche, bras moyen

Ref. 316062032 Ref OE 9068106416 Rétroviseur droit, bras moyen

Ref. 316062033 Ref OE 9068106516





Rétroviseur gauche, bras long

Ref. 316062036 Ref OE 9068106816 **Rétroviseur** droit, bras long

Ref. 316062037 Ref OE 9068106916





Lampe clignotante de rétroviseur gauche/droit

Ref. 316262008 Ref OE 0008201277



ÉCLAIRAGE ET SIGNALISATION



Projecteur principal droit avec correcteur électrique

Ref. 294017 Ref OE 9068200261



Projecteur principal gauche avec correcteur électrique

Ref. 294018 Ref OE 9068200161





Projecteur principal droit avec antibrouillard et correcteur électrique

Ref. 2950032 Ref OE 9068200661



Projecteur principal gauche avec antibrouillard et correcteur électrique

Ref. 2950031 Ref OE 9068200561



Projecteur antibrouillard droit Ref. 295062027 Ref OE 2118200656



Projecteur antibrouillard gauche Ref. 295062028

Ref OE 2118200556









Cabochon droit Ref. 291060 Ref OE 9068262156



Feu arrière gauche, avec catadioptre, feu de position latéral et éclaireur de plaque pour chassis

Ref. 291079 Ref OE 9068200464 **Feu arrière** droit, avec catadioptre et feu de position latéral pour chassis

Ref. 291103 Ref OE 9068201764









Feu arrière droit pour fourgon Ref. 295062029 Ref OE 9068200264

Retrouvez notre

GAMME D'AMPOULES
dans nos agences TODD GT





FREINAGE



Plaquettes avant, avec témoin d'usure

Ref. 29192109203 Ref OE 0054205220



Disque avant, diam 300 mm Ref. 8062008 Ref OE 9064210012



Plaquettes arrière, avec témoin d'usure

Ref. 29190109203 Ref OE 44206920



Disque arrière, diam 298 mm Ref. 8062018 Ref OE 9064230012

LES PLAQUETTES TODD Un partenariat gagnant !





- Performance, qualité et sécurité
- Plaquettes homologuées ECE R90 équivalentes à l'origine
- Excellente stabilité au freinage
- Une **sous-couche** qui absorbe le bruit et renforce la qualité d'accroche au support
- Très bonne résistance à l'usure





ÉLÉMENTS MOTEUR



Emetteur d'embrayage Ref. 178062021 Ref OE 9062900212



Pompe à eau avec joint d'étanchéité

Ref. 226062013 Ref OE 6462001001



Radiateur Ref. 223562027 Ref OE 9065000302



Kit embrayage sans butée, diam 240 mm, 26 dents

Ref. 171062032 Ref OE 0202507401



Kit embrayage diam 240 mm, 26 dents

Ref. 171062015 Ref OE 0202502901



Kit embrayage avec volant moteur, 235 mm, 10 dents

Ref. 171062021 Ref OE 504177013

ÉLÉMENTS MOTEUR



Batterie 12V 88A 750EN Ref. 2720017



Kit de distribution Ref. 221062020 Ref OE 6400500111



Démarreur pour Sprinter II (906) 2.2D, 12V 2Kw

Ref. 622715008 Ref OE 005151130180



Alternateur avec poulie, 6 nervures Ref. 271062009 Ref OE 6461540802

LES BATTERIES TODD La qualité avant tout !



- Capacité au démarrage & longévité maximales
- Haute résistance et tenue aux vibrations
- Entretien réduit Utilisation de grilles en alliage de plomb/calcium à faible teneur en antimoine
- Traçabilité
- Engagement vert & énergie renouvelable Certification ISO 14000





LIAISON AU SOL







Amortisseur arrière Ref. 102962070 Ref OE 9063261300



Bague de triangle Ref. 109044017 Ref OE 9063520450



Stabilisateur avant droit Ref. 181562013 Ref OE 9063201889

Stabilisateur avant gauche

Ref. 181562014 Ref OE 9063201789



Rotule de direction gauche/droite, filetage M16 x 1,5 mm

Ref. 181262036 Ref OE 9064600048

SIGNALISATION

GYROPHARES HALOGÈNES



Gyrophare halogène, tournant, embase magnétique, 12/24V-H1 **Ref. 2911012**

Gyrophare halogène, tournant, embase à poser, 12/24V-H1

Ref. 2911011



Gyrophare halogène, tournant, embase à tige, 12/24V-H1

Ref. 2911010

Gyrophare halogène, tournant, embase à tige flexible, 12/24V-H1

Ref. 2911013

GYROPHARES XÉNON



Gyrophare xénon, flashant, embase à poser

Ref. 2911017

Gyrophare xénon, flashant, embase à tige

Ref. 2911014

Gyrophare xénon, flashant, embase magnétique

Ref. 2911018

LAMPES



Coffret 6 lampes 12V H7 coffret à iode (halogène), R5W x 1, P21W x 1 5W5 x 1, T4W x 1 PY21W x 1, H7 x 1 Fusibles x 4

Ref. 296000096

TRIANGLES TRIFLASH LED



Triangle triflash led, 500 mm, classe A

Ref. 293026

Triangle triflash led, 500 mm, classe B Ref. 293014

TRIANGLES TRIFLASH HALOGÈNES



Triangle triflash halogène, 500 mm, classe A

Ref. 293027

Triangle triflash halogène, 500 mm, classe B

Ref. 293028



Panneau arrêt fréquent adhésif, 500 x 150 mm - classe B Ref. 2970809



Panneau service magnétique, 500 x 150 mm

Ref. 2970257

Panneau service adhésif, 500 x 150 mm - classe A

Ref. 2970803

Panneau service alu, 500 x 150 mm - classe A

Ref. 2970807



Kit balisage avant/arrière/latéral, visibilité supérieure à 80 m, classe A. Sur commande. Kit prédécoupé en fonction du modèle de véhicule, année, nb de portes, hayon.

Ref. 2970173

Kit balisage avant/arrière/latéral, visibilité au-delà de 250 m, classe B, structure en nid d'abeille, qualité de rétroréflexion 2 fois supérieur.
Sur commande. Kit prédécoupé en fonction du modèle de véhicule, année, nb de portes, hayon.

Ref. 2970174

PROTECTION ET SÉCURITÉ





Extincteur 2 kg avec manomètre Ref. 85156

Gilet fluo homologué CE Ref. 3011002

Triangle de signalisation **Ref. 2970606**







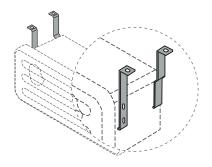
Cale de roue rayon 280 mm, largeur 90 mm, livré avec support polyéthylène

Ref. 3345007

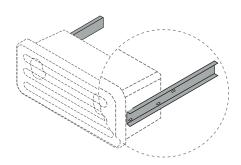
Securikit triangle + gilet Ref. 2970500



CONSOMMABLES



Fixation pour coffre à outils fixation verticale, kit 4 pattes avec vis **Ref. 3350102**



Fixation pour coffre à outils fixation horizontale, kit 2 pattes avec vis **Ref. 3350101**



Coffre à outils protection latérale plastique noir, largeur 700 mm, hauteur 300/250 mm, profondeur 300/280 mm. Agréé par le TÜV. N° d'homologation : E1 73R - 010075

Ref. 3350100





Barre anti-encastrement arrière 1900 mm Ref. 3343086

ENTRETIEN



Balais d'essuie-glace Kit 2 balais Ref. 3120052



Concentré Lave-glace été dilution immédiate, bidon de 5 l Ref. 3012032

ÉCONOMIQUE!



Lave-glace -30° sans méthanol, bidon de 5 l **Ref. 3012025**



Lave-glace -20° sans méthanol, bidon de 5 l Ref. 3012021



ARRIMAGE

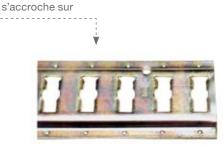


Sangle largeur 35 mm, longueur 3500 mm, avec attaches rail

Ref. 3310303

Sangle largeur 25 mm, longueur 3500 mm, avec attaches rail

Ref. 3310301



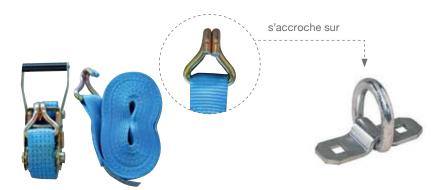
Rail d'arrimage universel longueur 3050 mm, hauteur 130 mm

Ref. H030562-01



Embout rail d'arrimage embout large, largeur 130 mm, matière PVC gris

Ref. 3310005



Sangle largeur 35 mm, longueur 3500 mm, avec crochets 35 mm

Ref. 3310302

Sangle largeur 25 mm, longueur 3500 mm, avec crochets 25 mm

Ref. 3310300



Point d'ancrage triangle, coupelle amovible, à visser au plancher

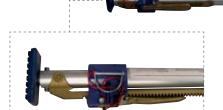
Ref. 3310304

Point d'ancrage anneau et pontet, à

fixer au plancher

Ref. 3310305

ARRIMAGE



Barre à crémaillère avec patin longueur ajustable de 1600 à 2280 mm

Ref. 3310310

Barre à crémaillère avec patin longueur ajustable de 1145 à 1655 mm

Ref. 3310309

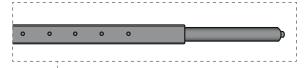




Barre télescopique ronde acier zingué, longueur ajustable de 2220 à 2600 mm, Diam.19 mm

Ref. 3310306





Barre télescopique carrée acier galva, longueur ajustable de 2150 à 2550 mm

Ref. 3310308



Ref. 3310307







Filet arrimage au plancher, avec 4 mousquetons plats 1000 x 1200 mm

Ref. 3310311

Filet arrimage au plancher, avec 4 mousquetons plats 1300 x 1700 mm

Ref. 3310312



Crochet d'attelage 4 trous 90x40 mm Ref. 3250017

Ref. 32500

Pièces détachées

Véhicules Utilitaires

Toutes marques



Trouvez toutes les pièces détachées pour votre véhicule utilitaire

dans votre agence TODD GT (p.30/31)

LE GROUPE TODD: L'HISTOIRE D'UNE PROGRESSION CONSTANTE...

1975 Acquisition d'un garage poidslourds sous le nom de **TOD** (Technique Ouest Distribution) à La Rivière-St-Sauveur (14). **Effectif total:** 6 personnes.



1976 Embauche d'un représentant technico-commercial. Ouverture d'un magasin à Lisieux.

1982 Ouverture d'un magasin rue de l'Industrie à Giberville (14), futur siège social.



1993 Janvier

Création d'un garage poids-lourds à Giberville (14). Déménagement du siège social Route de Rouen à Giberville.

Effectif: 45 personnes.

Décembre

Reprise de Weweler Distribution ▶ 6 agences supplémentaires : Rouen (76), Lille (59), Strasbourg (68), Marseille (13), Toulouse (31), Bordeaux (33) L'effectif total atteint 100 personnes.

1979 à 1989 Création de différentes zones de chalandise avec la mise en place des magasins de Giberville (14), Saint-Lô (50) et Rouen (76)

1978 TOD devient une SARL dont le siège social est à Lisieux (14)



1979
La SARL TODD devient société anonyme.
Effectif: 13 personnes.

1989
La société devient

TODD FREINAGE.

Effectif: 35 personnes.



1998 à 1999

Fusion avec les filiales de Quimper (29), Lorient (56), Morlaix (22), Nantes (44), Vannes (56), Le Havre (76). La société devient TODD S.A.

1996 Création de l'agence de Béziers (34) 1999 Création du site de Bayonne (40)





Nouveau Service !

2000

Création de l'agence de Loudéac



 Prise de participation dans le capital de la société SIPROF (Maroc), fabricant de produits de friction haut de gamme, sous-traitant ABEX et Ferodo Abex pendant 20 ans.



2006

Extension du siège de Giberville et création d'une plate-forme de stockage & distribution de + de 6000m² sous le nom de **GT Pièces et Services**.



2009 •

Création des points services



2013

Sortie du site internet de vente en ligne de pièces détachées poids-lourds www.todd-chrono.com



afaq ISO 9001 Parlise À partir de 2000 le siège puis la plateforme du groupe TODD sont certifiés ISO 9001.



Fusion de l'ensemble des agences en une seule société : TODD GT



Création de la filliale TODD 28 à St-Quentin-Fallavier (38) 2007

Création du site de Portes-lès-Valences (26)



2014

2015
40 ans d'expérience
au service de nos
clients

2004



Reprise des succurcales de la société General Trailers. Avec ses 23 succursales supplémentaires réparties en 17 filiales GT, ses 3 autres filiales (TODD 28, PVI, Newco) et ses 22 agences TODD existantes, le groupe TODD est désormais présent sur toute la France.



Pièces détachées pour Véhicules Utilitaires toutes marques dans nos agences et sur <u>www.todd-chrono.com</u>



AUJOURD'HUI, le groupe TODD est présent dans toute la France. Il regroupe plus de 30 sites, plus de 70 points-services et une plate-forme de distribution de 6000 m². Effectif total: + de 500 collaborateurs à votre service



MERCEDES

Notes	



Notes	



INDEX DES RÉFÉRENCES TODD

8515617
29105911
29106011
29107911
29110311
293014
293014
293027
293028
294017
294018
234010
272001714
2911011
2911012
2911013
2911014
2911017
2911018
2950031
2950032
297017317
2970174
2970257
2970500
2970606
2970803
2970807
2970809
301100217
3012021
3012025
3012032
3120052
3250017
3310005
3310300
3310301
3310303
3310305
3310306
3310307
3310309
3310309
3310311
3310311
3343086
3345007 17

3350100	18
3350101	18
3350102	18
8062008	
8062018	
102962069	15
102962070	
109044017	15
171062015	13
171062021	13
171062032	
178062021	
181262036	
181562013	
181562014	
221062020	
223562027	
226062013	
271062009	
295062027	
295062028	
295062029	
295062030	
296000096	
311062006	
311162006	
311262003	
311262004	
311562008316062028	
316062029	
316062032	
316062033	
316062036	
316062037	
316162028	
316162029	
316162030	
316162031	
316262008	
332062000	
332062001	7
334362000	6
334362009	6
334362010	6
334362011	
334362055	6
334362056	
334362057	
334362058	6
334362059	
334362060	7

334362061	
622715008	
29190109203	
29192109203	
H030562-01	19

0008201277	0
0028111533	
0028111633	
0028111933	
0028112033	8
0054205220	
0202502901	
0202507401	
0202007401	10
005151130180	
44206920	
504177013	
2118200556	
2118200656	10
6400500111	.14
6461540802	.14
6462001001	
9062900212	
9063201789	
9063201889	
9063205730	
9063261300	15
9063520450	15
9064210012	
9064230012	
9064600048	
9065000302	
9066200024	
9066200234	
9066377719	
9066377819	
9066700101	8
9066710020	8
9067200046	8
9067200146	8
9067500002	
9068106016	
9068106116	
9068106416	
9068106516	
9068106816	
9068106916	
9068200161	10
9068200164	
9068200261	
9068200264	
9068200464	
9068200561	
3000/000D1	-10

9068200661......10

068201764 11
06826205611
068262156 11
0688000037
068800170 6
0688003856
068800570 6
068801071 7
068801171 7
068850011 6
0688500536



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET D'INTERVENTION

Préambule

Les présentes conditions générales de vente et d'intervention régissent les prestations et ventes réalisées par les sociétés du groupe « TODD », ci-après désignées par les termes « la société » et constituent le socle de la négociation commerciale avec le client. Elles lui sont systématiquement adressées ou remises pour lui permettre de passer commande. Sauf dérogation expresse et écrite, toute commande emporte de plein droit l'adhésion entière, sans exception ni réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales. Les conditions générales d'achat éventuelles de l'acheteur ne sont pas opposables à « la société », même lorsqu'elle en a eu connaissance. Le fait que « la société » ne fasse pas application à un moment donné d'un quelconque article des présentes ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement desdites conditions générales.

Article 1 : Offre préalable et devis

- 1.1 Toute commande de prestations (autres que la vente de marchandises) fera l'objet d'un devis pré-
- 1.2 Seules les offres préalables et les devis écrits sont valables, pendant la durée qui y est indiquée et à défaut de stipulation pendant un délai de 30 jours à compter de leur émission.
- 1.3 Dans le cas d'un devis établi avant démontage du véhicule ou de la pièce à réparer, s'il apparaît lors du démontage que la réparation doit être plus complète que celle prévue, « la société » n'effectuera les travaux supplémentaires qu'après acceptation expresse du client pour cette modification.

Article 2 : Commande

- 2.1 Toute commande par courrier, fax, téléphone ou tout autre mode de transmission électronique ne lie « la société » qu'après l'envoi par celle-ci d'une acceptation de commande écrite.
- 2.2 La commande doit mentionner, notamment la quantité, le modèle, les références du produit, ou le type de prestations, le prix convenu, les modalités de paiement, le lieu et la date de la livraison ou de l'enlèvement s'il est autre que le lieu de facturation. Le cas échéant, les modalités figurant sur la demande d'ouverture de compte client seront automatiquement appliquées.
- 2.3 Tout additif ou modification de la commande ne lie « la société » que si elle l'a accepté par écrit.

Article 3 : modification de la commande

- 3.1 Toute modification ou résolution de commande demandée par l'acheteur ne peut être prise en considération que si elle est parvenue par écrit à « la société », avant l'expédition des marchandises ou la réalisation de la prestation. Toute commande expédiée, toute prestation réalisée est due.
- 3.2 Si la société n'est pas en mesure de livrer le produit commandé, elle peut, soit annuler la vente et rembourser les éventuels acomptes perçus, sans autre indemnité, soit livrer un produit présentant des caractéristiques similaires en facturant à l'acheteur un

prix tenant compte de ces nouvelles caractéristiques.

Article 4 : Livraisons de produits - délivrance et réception des prestations

- 4.1 Modalités: La livraison est effectuée soit par la remise directe du produit à l'acheteur, soit par simple avis de mise à disposition, soit par délivrance à un expéditeur ou un transporteur dans les locaux de « la société ».
- 4.2 Délais : Les livraisons ne sont opérées qu'en fonction des disponibilités et dans l'ordre d'arrivée des commandes. « La société » est autorisée à procéder à des livraisons de façon globale ou partielle. Les délais de livraison des produits comme les délais de réception des prestations sont indiqués aussi exactement que possible et sauf mention expresse figurant dans l'accusé de réception de commande, le non-respect de ces délais ne sauraient motiver un refus de prendre livraison ou de réceptionner la réalisation des prestations ou générer à la charge de « la société » des pénalités de retard, des dommages et intérêts d'aucune sorte ou une annulation de commande.
- 4.3 Toutefois, si la délivrance du produit ou la réalisation des prestations n'est pas intervenue 2 mois après la date indicative de livraison des marchandises ou de réception des prestations, pour toute autre cause qu'un cas de force majeure, la vente pourra alors être résolue à la demande de l'une ou l'autre des parties. L'acheteur ne pourra alors prétendre qu'à la restitution du ou des acomptes éventuellement versés sans aucune indemnité.
- 4.4 « La société » est dégagée de plein droit de toute responsabilité en cas de force majeure ou d'évènements tels que : lock-out, grève, épidémie, guerre, réquisition, incendie, rupture d'approvisionnement, inondation, indisponibilité d'outillage, retard dans les transports, événement de terrorisme international ou tout autre cause notamment amenant un chômage partiel ou total pour « la société » ou ses fournisseurs.
 4.5 Tout retard de livraison dû à un fait relevant de la force majeure, entraînera au choix de « la société », soit la résolution pure et simple de la vente, soit la prorogation des délais de livraison ou de mise à disposition, et ce sans qu'aucune des parties ne puisse
- 4.6 Lorsque la livraison des produits s'effectue par mise à disposition, l'acheteur s'informera auprès de « la société » par écrit ou par téléphone, de la date de mise à disposition.

prétendre à aucune indemnité.

4.7 Pour la livraison des véhicules l'acheteur s'engage à en prendre livraison dans les 15 jours suivants la réception de l'avis de mise à disposition adressé par « la société ». Passé ce délai, l'acheteur s'engage à supporter l'intégralité des frais liés à la commande.
4.8 Pour la récupération des véhicules, sauf arriéré de paiement, le client devra en prendre livraison dans les 48 heures suivant la réception de l'avis de mise à disposition. Passé ce délai, la société sera déchargée de toute responsabilité en cas de dégradation survenue au cours de l'immobilisation du véhicule dans les locaux et ateliers de « la société ». « La société » sera en droit de facturer des frais de location d'emplacement conformément au tarif en vigueur pour la période où

passé le délai, le véhicule n'aura pas été récupéré.

4.9 En toute hypothèse, la livraison dans les délais ne peut intervenir que si l'acheteur est à jour de ses obligations envers « la société », quelqu'en soit la cause.

Article 5 : Transport - Transfert des risques

L'acheteur supporte les risques, même en cas de vente convenue franco, dès l'expédition des entrepôts de « la société ». Dans tous les cas, les produits voyagent aux risques et périls de l'acheteur auquel il appartient en cas d'avarie ou de manquant, de faire toutes constatations nécessaires et de confirmer ses réserves par acte extra-judiciaire ou par lettre recommandée avec avis de réception auprès du transporteur dans les trois (3) jours qui suivent la réception des marchandises.

Article 6: Réception - Contrôle

- 6.1 La réception et le contrôle doit avoir lieu dans les 24 heures suivant la livraison des marchandises ou des prestations. Aussi, sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur, les réclamations sur les vices apparents ou sur la non-conformité du produit livré au produit commandé ou au bordereau d'expédition, doivent être formulées par écrit dans les 48 heures suivant la livraison du produit ou la réalisation de la prestation.
- **6.2** Il appartiendra à l'acheteur de fournir toute justification quant à la réalité des vices apparents ou anomalies constatés. Il devra laisser à « la société » toute facilité pour procéder à la constatation de ces vices. Il s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers.
- **6.3** Passé le délai prévu au 6.2, toute réclamation de quelque nature que ce soit, sera irrecevable.
- 6.4 Si l'acheteur renonce expressément ou tacitement à cette réception, le matériel sera réputé livré et les prestations exécutées conformément à la commande.
- **6.5** Le défaut invoqué par l'acheteur ne le dispense pas de son obligation de payer la commande en son entier.
- 6.6 Tout défaut ou malfaçon reconnu après examen contradictoire n'oblige « la société » qu'au remplacement du matériel ou des pièces reconnus défectueux, à l'exception de toute autre indemnité.

Article 7: Retour

- 7.1 Modalités: Tout retour de produit doit faire l'objet d'un accord formel entre « la société » et l'acheteur. Tout produit retourné sans cet accord sera tenu à la disposition de l'acheteur et ne donnera pas lieu à l'établissement d'un avoir. Les frais et risques du retour du produit sont toujours à la charge de l'acheteur.
- **7.2** Aucun retour ne sera accepté après un délai de quinze (15) jours suivant la date de livraison.
- **7.3** Les marchandises renvoyées sont accompagnées d'un bon de retour fixé sur le colis et doivent être dans l'état où « la société » les a livrées.
- 7.4 Tout retour de produit accepté par la société, se fera contre remise d'un avoir dont le montant sera égal au produit facturé minoré d'au moins 25 %.



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET D'INTERVENTION

Article 8 : Détermination du prix

8.1 Les produits et prestations sont fournis au prix en vigueur au moment de la passation de la commande exprimés en euros hors TVA applicable au jour de la commande. Sauf convention particulière, les prix figurant dans la commande ne sont valables que pour une durée maximale de 30 jours.

8.2 Sauf convention particulière, les prix s'entendent nets, transport non compris, hors taxe sur la base des tarifs communiqués à l'acheteur. Le cas échéant, une ligne supplémentaire de facturation sera ajoutée pour une participation au recyclage des déchets.

8.3 Tout impôt, taxe, droit ou autre prestation à payer en application des règlements français ou ceux d'un pays importateur ou d'un pays transit sont à la charge de l'acquéreur.

Article 9 : Paiement - Modalités

9.1 Les factures sont payables comptant au siège (ZI du Martray – Route de Rouen – 14730 GIBERVILLE), sauf convention particulière entre les parties.

9.2 Quel que soit le mode de paiement convenu entre les parties, le paiement ne sera considéré comme réalisé qu'après encaissement effectif du prix.

9.3 En cas de non-paiement à l'échéance, « la société » se réserve le droit de résilier ou de suspendre les commandes et livraisons en cours.

9.4 Aucun escompte n'est pratiqué.

Article 10 : Cession et nantissement de créance

« La société » est autorisée, à céder ou nantir les créances (nées, à naître ou en germe), les factures (émises ou à émettre), les bons de commande, en tout ou partie, à tout établissement de crédit ou tiers de son choix.

Article 11 : Intérêts de retard et indemnité forfaitaire

11.1 Des pénalités de retard sont exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture dans le cas où les sommes dues sont payées après cette date. Ces pénalités sont dues sans qu'un rappel soit nécessaire le jour qui suit la date de l'échéance.

Le taux des pénalités de retard est égal à 3 fois le taux d'intérêt légal avec un minimum de 50 euros Hors Taxe par mois de retard commencé.

Le non-retour des effets dans les délais convenus comme l'inobservation par l'acheteur de l'une quelconque de ses obligations entraînent l'exigibilité immédiate des autres échéances, l'obligation de restituer à première demande au fournisseur, les matériels en sa possession ainsi que la résolution des contrats en cours.

11.2 En cas de non-paiement à l'échéance, la garantie cesse de plein droit et les paiements partiels restent acquis à « la société »à titre de dommages et intérête.

11.3 Les réductions de prix éventuelles ne sont définitivement acquises qu'après encaissement définitif des factures

11.4 Si la carence de l'acheteur rend nécessaire un recouvrement amiable ou judiciaire, tout retard de paiement donne lieu, en plus des pénalités de retard, au versement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros minimum, pour frais de recouvrement au profit du créancier, conformément aux dispositions des articles 121 de la loi n°2012-387 du 22 mars 2012 et D 441-5 du Code de Commerce. Cette indemnité forfaitaire est due de plein droit dès le premier jour de retard de paiement.

Article 12 : Clause pénale

L'acheteur s'engage à régler en sus du principal et des intérêts de retard, des frais, dépens et émoluments ordinairement et légalement à sa charge, une indemnité fixée à 20 % du montant en principal TTC de la créance et ce, à titre de dommages et intérêts conventionnels et forfaitaires. Cette pénalité est assortie d'un montant minimum hors procédure judiciaire de 200 euros HT et d'un montant minimum de perception de 1.500 euros HT en cas de procédure judiciaire.

Article 13 : Clause de déchéance du terme

En cas de non-paiement total ou partiel d'une échéance, les sommes dues au titre de cette commande ou d'autres commandes déjà livrées ou en cours de livraison seront immédiatement exigibles après mise en demeure effectuée par « la société » par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 14 : Situation économique du client

Toute commande est acceptée en considération de la situation juridique, financière et économique de l'acheteur au moment de la commande.

Il en résulte que si la situation financière de l'acheteur venait à se détériorer entre la date de la commande et la date de livraison, « la société » serait fondée soit à exiger un paiement comptant avant la livraison, soit à résilier la vente.

Article 15 : Garantie - Exclusion

15.1 Les produits vendus par « la société » sont garantis pendant 3 mois à compter de la livraison. Les produits sont garantis contre tous défauts de matière ou de fabrication.

En cas de problème pendant cette période de 3 mois, « la société » opèrera, à son choix, le remplacement gratuit ou la réparation du produit ou de l'élément reconnu défectueux par ses services, sauf si ce mode de dédommagement s'avère impossible ou disproportionné.

La garantie est strictement limitée à la remise en l'état ou au remplacement des produits affectés d'un vice ou d'un défaut de conformité à l'exclusion de tout autre dédommagement à quelque titre que ce soit.

La garantie couvre uniquement le coût des pièces, à l'exclusion de la main d'œuvre nécessaire à la réparation du produit.

« La société » exécute elle-même ses obligations de garantie ou en sous-traite l'exécution.

L'acheteur ne peut prétendre à une quelconque indemnité, notamment en cas d'indisponibilité du produit

15.2 La garantie ne joue pas pour les vices apparents. L'acheteur perdra le bénéfice des garanties légales et conventionnelles notamment en cas :

- d'utilisation anormale ou abusive du matériel ou des

produits,

- de réparations ou de toutes interventions exécutées par des personnes étrangères à « la société » ou non agréées par elle.
- de détériorations ou d'avaries du matériel ou des produits résultant notamment de chutes de matériaux, incendie, vandalisme, malveillance, catastrophes naturelles,
- de détériorations ou d'accidents résultant d'un défaut de surveillance ou d'entretien.
- de détériorations prématurées dues à des problèmes non signalés à temps à « la société »,
- du refus de l'acheteur de laisser l'accès du matériel ou du produits à « la société », dans le cadre d'opérations de contrôle
- de modification du matériel par l'acheteur.
- 15.3 « La société »pourra suspendre les garanties légales et conventionnelles en cas de retard ou de non-paiement total ou partiel du prix du produit.

Article 16 : Clause de réserve de propriété

16.1 « La société » se réserve la propriété de tous les produits jusqu'à encaissement intégral et effectif de toutes sommes dues par l'acheteur. Le défaut de paiement d'une quelconque échéance pourra entraîner la résiliation de la vente et la revendication des biens aux frais de procédure et de transport de l'acheteur.

16.2 Jusqu'à complet paiement du prix, les marchandises livrées devront être maintenues individualisées, et ne pourront être ni transformées, ni revendues sans accord préalable et exprès de « la société ». Les dispositions ci-dessus ne font pas obstacle au transfert des risques et aux conséquences qui en résultent, pas plus que les paiements partiels ne font obstacle à l'action en revendication.

16.3 Les clients de « la société » ne peuvent se dérober à l'application de la présente clause, qui à défaut de pouvoir être exécutée se résoudra en dommages intérêts, pour non-respect d'une clause essentielle.

Article 17: Nullité d'une clause

Si l'une des clauses des présentes conditions générales de vente se trouvait nulle, les autres clauses n'en seraient pas pour autant annulées.

Article 18: Attribution de Juridiction

Toute contestation ou litige sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de CAEN.

Article 19 : Loi applicable

Le contrat sera régi et interprété selon le droit francais.



29

		Tél. 03.88.64.55.00	
ALSACE	5 Rue de l'Industrie - 67640 FEGERSHEIM	Fax. 03.88.64.55.01	
	ZI Tartifume - Rue de Lugan - 33130 BEGLES	Tél. 05.57.35.20.50 Fax. 05.57.35.20.51	
AQUITAINE	Zi d'Arriet - 40230 BENESSE-MAREMNE	Tél. 05.58.72.56.97 Fax. 05.58.72.54.23	
	16 ZI du Grand Chemin - YVRAC - 33370 TRESSES	Tél. 05.57.34.43.20 Fax. 05.57.34.07.78	
AUVERGNE	ZA le Petit Champ - 63430 PONT DU CHÂTEAU (CLERMONT - FERRAND)	Tél. 04.73.83.31.01 Fax. 04.73.83.30.61	
	ZI du Martray - Avenue des Anglais - 14730 GIBERVILLE	Tél. 02.31.35.48.11 Fax. 02.31.35.48.01	
BASSE NORMANDIE	ZI Nord (Est) - Rue Edouard Branly - 14100 LISIEUX	Tél. 02.31.48.58.40 Fax. 02.31.48.58.44	
	ZI La Chevalerie - Rue Jules Valles - 50000 SAINT LÔ	Tél. 02.33.77.88.50 Fax. 02.33.77.88.51	
BOURGOGNE	7D Boulevard Eiffel - 21600 LONGVIC (DIJON)	Tél. 03.80.52.90.49 Fax. 03.80.52.43.98	
	ZAC Kergoussel - Kergouaran - Rue Eiffel - 56850 CAUDAN	Tél. 02.97.76.00.66 Fax. 02.97.76.30.97	
	ZI Sud - Rue de Très le Bois - 22600 LOUDEAC	Tél. 02.96.66.11.22 Fax. 02.96.66.11.33	
BRETAGNE	ZI de Troyalac'h - 11 Rue Nicolas Appert 29170 SAINT-EVARZEC (QUIMPER)	Tél. 02.98.94.67.66 Fax. 02.98.94.67.80	
	ZI de la Richardière - 35530 NOYAL/VILAINE (RENNES)	Tél. 02.99.00.54.47 Fax. 02.99.00.62.12	
	ZI du Prat - Avenue Paul Duplaix - 56000 VANNES	Tél. 02.97.47.02.28 Fax. 02.97.54.28.09	
CENTRE	12 Rue Joseph Cugnot - 37300 JOUE LES TOURS	Tél. 02.47.53.03.18 Fax. 02.47.53.29.32	
CHAMPAGNE ARDENNE	ZI de la Pompelle - BP 7 - Rue du Val de Clair 51100 REIMS	Tél. 03.26.85.00.26 Fax. 03.26.85.08.41	
HAUTE	89-103 Bd Jules Durand - 76600 LE HAVRE	Tél. 02.35.53.16.21 Fax. 02.35.53.33.12	
NORMANDIE	Centre Multi-marchandises - Rue du Clos Tellier 76800 SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY	Tél. 02.32.95.81.20 Fax. 02.32.95.81.21	



Agences TODD GT •

Points Services •



















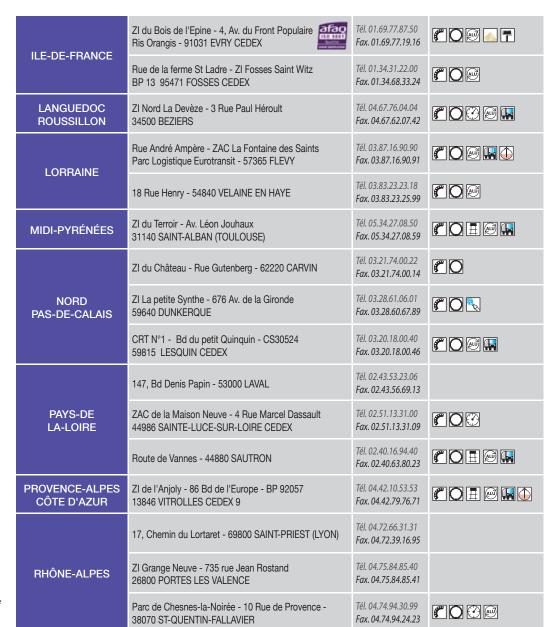






Cabine de peinture

Station de chronotachygraphe





- TODD SAS est certifié ISO 9001 par l'AFAQ pour son siège et sa plateforme logistique et ses prestations de services aux agences.
- NOUVEAU! TODD GT Evry (91) est certifié iso 9001







Le leader des pièces détachées et accessoires toutes marques pour poids-lourds, remorques, semi-remorques, bus, et véhicules utilitaires.

UNE IMPLANTATION NATIONALE

Maintenance P.L , V.U.L et carrosserie industrielle, spécialiste pièces détachées poids-lourds et véhicules utilitaires toutes marques





Groupe TODD

Siège social: ZI du Martray - 14730 Giberville - France

Téléphone: +33 (0)2 31 35 48 00 / Fax: +33 (0)2 31 35 48 04 - Mail: todd@toddfrance.com - www.todd-chrono.com